

UBER ET LA RÉGLEMENTATION CANADIENNE : ÉTAT DE LA JURISPRUDENCE



URWANA COIQUAUD

Professeure agrégée, HEC Montréal
Co-chercheuse CRIMT (Centre de recherche interuniversitaire
sur la mondialisation et le travail)

Dans l'actualité juridique mondiale, la nature des litiges entourant l'économie de plateforme a porté principalement sur la qualification juridique du statut des travailleurs¹ ou sur la nature de leur activité². Mais qu'en est-il de cette réalité au Canada? Si le modèle économique de développement est réputé plus libéral que la majorité des États européens, est-ce à dire que l'avènement des plateformes dans les différents secteurs économiques se soit fait sans heurt ?

Pour répondre à cette question, un simple examen des banques de données jurisprudentielles pancanadiennes révèle qu'il n'en est rien. L'effervescence de l'activité judiciaire traitant des plateformes illustre à elle seule les nombreux débats qu'elles ont suscités, voire provoqués. Au Canada, elle s'est concentrée sur la multinationale Uber qui, entre 2012 et 2014, s'est installée dans plusieurs provinces dans les secteurs du transport de personnes par taxi et de la livraison. Entre janvier 2013 et février 2019³, ce sont plus de 33 décisions qui ont été rendues à travers le pays, mais seulement deux provinces s'illustrent à cet égard : le Québec avec 22 décisions (dont un peu moins de la moitié impliquent les autorités fiscales) et l'Ontario avec 10 décisions. À elles seules, les deux provinces couvrent la quasi-totalité des litiges.

1 Par exemple : en France, Arrêt n°1737 du 28 novembre 2018 (17-20.079) - Cour de cassation - Chambre sociale- ECLI:FR:CCASS:2018:SO01737; Royaume-Uni, *Uber BV v Aslam* [2018] EWCA Civ 2748; USA (Californie), *Dynamex Operations West, Inc. v Superior Court of Los Angeles*, n° S222732 (Cal. Sup. Ct. Apr. 30, 2018).

2 Arrêt *Asociacion Profesional Elite Taxi c. Uber Systems Spain SL*, CJUE, 20 Déc. 2017, aff. C-434/15.

3 Données récupérées le 20 février 2019 sur le site Canlii de l'Institut canadien d'information juridique.